

- 2) les activités éducatives et de renforcement des institutions, menées en collaboration;
- 3) les accords de laboratoire à laboratoire et de service à service;
- 4) la coordination des programmes de recherche bilatéraux et multilatéraux; et
- 5) les exportations de matériel, de logiciels, de technologie et de services.

Q23: Quelle coopération internationale les Lignes directrices permettent-elles dans le domaine de l'activité militaire?

R23: Les Lignes directrices permettent la coopération à l'égard des avions pilotés et de toutes les formes de missiles dont la portée est inférieure à 300 km et dont la charge utile est de moins de 500 kg.

Q24: Pourquoi a-t-on fixé les paramètres des systèmes de missiles de la catégorie I à une portée d'au moins 300 km et une charge utile d'au moins 500 kg?

R24: La portée de 300 km a été établie pour deux raisons. Premièrement, ce paramètre correspond aux distances stratégiques sur les théâtres les plus denses de conflits éventuels où les missiles nucléaires pourraient constituer une menace. Compte tenu de l'usage militaire voulant que l'on déploie les missiles de longue portée assez loin de la frontière nationale, une distance est dite "stratégique" à partir d'environ 300 km. Deuxièmement, une portée de 300 km est un paramètre pratique du point de vue du commerce international actuel. Il n'y a pas beaucoup sur le marché d'importants systèmes de missiles ayant une portée de 300 km, à l'exception peut-être du SCUD B soviétique. Comme il existe un commerce important des missiles de moindre portée, le paramètre de 300 km est le plus faible paramètre de contrôle qui puisse être respecté de façon réaliste.

Le paramètre d'une charge utile de 500 kg tient compte du fait que les armes nucléaires visées par cette politique ne sont pas hautement sophistiquées. Il faut un niveau relativement élevé d'expertise technologique pour faire une très petite ogive. Les ogives qui nous intéressent exigeront vraisemblablement une charge utile de 500 kg ou plus.